

Journée Masterplan du 06/06/2023
Les ressources à mobiliser
Retranscription des interventions de la conférence d'introduction

Panel 1 : Vers une résolution durable de la situation des personnes sans-chez-soi en RBC, les recommandations de la commission délibérative (2021), par Delphine Chabbert

Rappel du rôle de parlementaire: chargé.e de contrôler l'exécutif et de faire remonter les recommandations et les réalités des citoyen.ne.s et travailleur.se.s de terrain à l'exécutif. Dans ce cadre, Mme Chabbert pourra relayer les critiques, mécontentements et retours de l'assemblée au gouvernement concernant le suivi des recommandations de la commission délibérative sur le sans abrisme.

Explications sur les commissions délibératives: le dispositif de commission délibérative est un nouveau dispositif lancé au courant de la législature actuelle permettant à des citoyen.ne.s tiré.e.s au sort d'émettre des recommandations auprès du gouvernement. Les commissions délibérative sont constituées d'un échantillon représentatif de la population et les citoyen.ne.s membres des commissions ont accès à une information sur la thématique et sont formé.e.s par des expert.e.s afin d'émettre les recommandations sur la thématique en question.

Suivi sur les recommandations émises par la commission délibérative de 2021: celle-ci avait abouti à 97 recommandations (voir rapport sur les recommandations en annexe). Il est important de souligner qu'il s'agissait de la deuxième commission délibérative organisée depuis le début de la législature. Depuis lors, ce dispositif a évolué et on est aujourd'hui à la 6^{ème} commission délibérative organisée. A présent, on évite que les commissions délibératives émettent autant de recommandations qui dépendent de différents niveaux de pouvoir (fédéral, régional, local) compte tenu de la complexité que cela engendre pour monitorer l'aboutissement de ces recommandations par la suite.

La commission délibérative sur le sans abrisme a été mise en place à la suite d'une pétition citoyenne lancée en juin 2020 et jugée recevable par le bureau du parlement. La commission délibérative était composée de 47 citoyen.ne.s tiré.e.s au sort et de 15 député.e.s parlementaires. Elle s'est tenue du 24 juin au 17 juillet 2021. Il convient de souligner que des expert.e.s du secteur de l'aide et des soins aux personnes sans-abri ont été auditionné.e.s pendant la commission délibérative.

Sur les 97 recommandations émises, certaines ont été hiérarchisées par les membres de la commission délibérative. L'objectif de l'intervention de Mme Chabbert est de présenter le suivi des recommandations (celles qui sont réalisées, en cours ou à réaliser). Compte tenu du délai imparti, il sera impossible d'assurer le suivi de chacune des 97 recommandations. Toutefois, le 18 juin 2022, le gouvernement a rendu état de la mise en œuvre des 97 recommandations aux membres de la commission délibérative (voir rapport sur le suivi des recommandations en annexe).

- ❖ Concernant les recommandations émises par la commission délibérative en lien avec la thématique du logement, le suivi de certaines recommandations a été exposé :

Titre de la/des recommandations	Numérotation	Suivi par l'exécutif
<i>Réguler le marché locatif par un encadrement des loyers</i>	N° 8	Un dispositif a été voté en début de législature pour que les propriétaires soient obligés de respecter une grille des loyers (cfr. Ordonnance XX)
<i>Mettre en place un système de contrôle efficace contre les discriminations envers les candidats locataires</i>	N°9	Priorité du PUL qui a mis en place un test proactif pour identifier les propriétaires et bailleurs discriminants.
<i>Accélérer la construction de logements</i>	N°13	Un plan de programme de construction de logements sociaux a été élaboré.
<i>Renforcer l'accès à la propriété pour les jeunes et locataires sociaux</i>	N°12	Le PUL a alloué des budgets spécifiques pour les jeunes afin de renforcer les mesures d'accès au logement et l'accompagnement social exercé par les opérateurs d'aide à la jeunesse.
<i>Renforcer le contrôle des marchands de sommeil et des baux illégaux</i>	N°15	Une lutte plus efficace a été mis en place contre les marchands de sommeil comprenant des sanctions sévères. Il est également prévu que les familles victimes de marchands de sommeil soient relogées à bref échéance.
<i>Renforcer le mécanisme de contrôle et de taxation des logements vides</i>	N°18	Une taxe pour les logements inoccupés pendant une longue période a été mise en place ainsi qu'un dispositif pour l'identification des logements inoccupés.
<i>Soutenir le fonds d'aide à la constitution de la garantie locative</i>	N°19	Des systèmes d'aide et de prime plus adaptés et facilités ont été mis en place tel que les aides pour les garanties locatives, les allocations de loyer et les aides d'accompagnement au logement.
<i>Ouvrir l'accès aux logements sociaux aux personnes sans papiers</i>	N°30	Il s'agit d'une compétence fédérale. A présent, les SISF peuvent procéder à des dérogations sur base de motivations des candidats dont certains sont des personnes sans papiers.
<i>Attribuer des titres de priorité pour les logements sociaux aux personnes sans abri, victime de violence conjugale</i>	N°32	Voir l'article 96 de l'arrêté de septembre 1996.
<i>Promouvoir des méthodes innovantes de construction de logement à prix modéré</i>	N°84	En cours

❖ Concernant les recommandations émises par la commission délibérative en lien avec la thématique de l'accompagnement social-santé portant sur les compétences partagées entre le cabinet Maron (social-santé) et le cabinet Vervoort (asile et la migration) :

Titre de la/des recommandations	Numérotation	Suivi par l'exécutif
<i>Créer des hôtels sociaux</i>	N°6	Un dispositif soutenu par la COCOM (environ 100 logements) a été créé et sollicité pendant la crise de Covid-19. Une évaluation a été par Bruss'help.
<i>Établir un dossier d'accompagnement pluridisciplinaire pour les personnes qui sortent d'institutions</i>	N°47 ¹	Les données à intégrer dans le dossier social de base ont été identifiées. Le ministre attend les résultats d'une étude qui devrait être publiée fin 2023 avant d'avancer sur cette question. Le masterplan doit également être l'occasion de relayer les remarques et avis du secteur sur cette question
<i>Renforcer les services de médiation de dettes</i>	N°51	Le service a été renforcé.
<i>Renforcement de l'accompagnement des CPAS</i>	N°46, 50 et 52	Les CPAS ont été renforcés.
<i>Permettre un accès simplifié et plus rapide aux structures de santé mentale et soutenir les structures psychiatriques</i>	N°53 et 54	Des moyens supplémentaires ont été alloués à la COCOF et à la COCOM pour 1° renforcer les lieux existants (1 ^{ère} ligne, centres de santé mentale) et 2° pour créer des lieux innovants (bas seuil et inconditionnel). Le travail doit être renforcé sur ces points-là.
<i>Renforcer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales</i>	En lien avec N°32	Un plan régional de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales a été élaboré comprenant 40 mesures (voir plan annexé). Ce plan est suivi au parlement.
<i>Développer plus de structures de confiance dédiées à l'accompagnement des jeunes et développer des structures d'accueil à bas seuil</i>	N° 60 et 62	Des financements ont été alloués pour renforcer les structures dédiées à l'accompagnement des jeunes en situation de sans chez soi et des équipes mobiles.
<i>Promouvoir des structures d'aide et d'accompagnement aux personnes âgées sans abris</i>	N°66	L'hébergement dans les maisons de repos et de soins a été renforcé ainsi que les conditions d'octroi pour l'allocation d'aides aux personnes âgées.
<i>Renforcer et généraliser les casiers pour stocker les effets personnels durant leur hébergement dans une structure d'accueil</i>	N°67	Réalisée.
<i>Mettre en place l'automatisation des droits sociaux</i>	N°69	Le parlement travaille beaucoup sur cette recommandation. Des travaux sont en cours avec le fédéral afin d'automatiser certains droits via des outils numériques et la plateforme Brussels social améliore le recensement des services. L'objectif étant de mettre en place des mécanismes qui allègent l'information aux droits sociaux qui est actuellement portés par les travailleurs.se.s de 1 ^{ère} ligne et le secteur.
<i>Intensifier et élargir la poursuite du développement des projets Housing First</i>	N°82	Le projet Housing first a été renforcé par le gouvernement au courant de cette législature-ci. Le budget a été doublé depuis le début de la législature (1,5K à 3,5K) et le nombre de places est passé de 104 en 2019 à 205 en 2021.
<i>Réduire les obstacles à l'accès des personnes sans abris à une aide juridique efficace, sans aucune discrimination</i>	N°96	Des démarches sont en cours avec l'ordre des avocats du barreau francophone et germanophone

¹ En lien avec la question du dossier social de base

Conclusions :

- Le gouvernement a la volonté de financer davantage de projets outreach, mobiles et innovants
- Des avancées ont été faites face aux demandes de la commission délibérative mais les besoins n'ont jamais été aussi grands. Les budgets ont été renforcés mais nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux liés avec la question de sans-abrisme. Il est nécessaire de changer de vision :
 - 1° viser la fin du sans-abrisme
 - 2° renforcer la stratégie bottom-up
 - 3° renforcer la prévention primaire (services de médiations de dettes et lutte contre les expulsions domiciliaires).
- Recommandations :
 - 1° demander à l'exécutif bruxellois d'élaborer un plan de lutte contre la pauvreté à chaque début de législature
 - 2° réflexion à entreprendre sur la répartition des compétences en matière de lutte contre le sans abrisme (logement, social/santé, égalité, asile et migration)
 - 3° aligner la masterplan à la réforme du PSSI
 - 4° réflexions face aux défaillances du fédéral concernant questions de l'accueil et de la migration.

Questions-réponses :

- 1) La régularisation des prix des loyers est-elle indicative ou obligatoire ?

Le gouvernement travaille sur la mise en place d'une commission paritaire locative qui permettra *in fine* de réguler et encadrer les loyers. A ce stade, la grille des loyers est indicative. Cela permet déjà de donner des outils aux locataires pour dénoncer le non-respect des loyers et cela renforce le droit des locataires pour lesquels un accompagnement est prévu pour faire valoir leurs droits.

- 2) Un travail a-t-il été réalisé pour faire en sorte d'un pourcentage de logements de transit soit créé en tenant compte du nombre d'habitants par commune ?

Une règle existe mais elle n'est pas appliquée ni contrôlée.

- 3) Afin de diminuer le nombre d'expulsions domiciliaires, il a été proposé que le CPAS soit prévenu par le juge de paix dès qu'un propriétaire/bailleur dépose plainte. Cela a-t-il été mis en place ?

La commission a voté favorablement cette proposition mais il faut que celle-ci soit votée en plénière.

- 4) Intervention concernant la répartition de compétences entre le volet social-santé dépendant du gouvernement régional et le volet asile migration dépendant du gouvernement fédéral :

Les problématiques rencontrées compte tenu de la défaillance de l'état fédéral pour mener sa politique migratoire est avant tout une question relevant de l'humain. Toute personne qui vit dans un pays, une région ou une commune ne devrait pas dépendre d'un niveau de pouvoir en particulier. Les régions ont le plein pouvoir de ne pas rester les mains croisées et de ne pas porter assister aux personnes en danger, en ce compris les personnes en parcours migratoire, que ce soit pour le logement, l'accompagnement, la santé et la santé mentale. Une personne sans papiers n'est pas au même pied d'égalité qu'une personne sans abri compte tenu des répartitions de compétences entre les différents niveaux de pouvoir. Tout personne qui dort à la rue, sans papiers ou non, mérite les mêmes droits.

Réponse : la dimension humaine est essentielle et la Belgique a été condamnée 8000 fois pour le non-respect des droits humaine. Des textes de lois sont déposés au gouvernement pour augmenter l'accès aux droits des personnes sans titre de séjour (accès à la santé, au travail, aux allocations familiales) afin de faciliter la demande de régularisation de manière plus générale.

- 5) Quelle est la stratégie générale du gouvernement concernant la sortie du sans abris sur le long terme ?

Actuellement, le gouvernement est dans les politiques de gestion. Il est nécessaire de dépasser ces politiques de gestion afin de tendre vers des politiques de prévention et de prise en charge. La vision et les réflexions sur la sortie du sans abris doivent évoluer à un an des élections afin que ces politiques de prévention et de prise en charge soient intégrées dans les programmes des partis politiques. Chaque participant.e au processus du masterplan, est invité à contacter les partis politiques pour leur aider à construire leur vision/stratégie sur cette question.

- 6) Partage d'expérience personnelle portant sur l'accompagnement et l'insertion de personnes âgées ayant des troubles de santé mentale :

Il y a beaucoup à dire concernant l'accompagnement et la prise en charge de personnes souffrantes de troubles de santé mentale et des personnes âgées. A titre d'exemple, l'évolution des lois sur l'administration des biens des personnes pose question et engendre des violences institutionnelles. Concernant ce régime spécifique, il arrive que les administrateur.trice.s des biens des personnes ayant des troubles de santé mentale gardent volontairement des logements vides ou laissent les logements se dégrader afin de pouvoir les revendre à terme.

Réponses : La thématique de la question santé mentale doit être une priorité dans toutes les politiques sociales, et notamment au travers du PSSI. Il est nécessaire d'approfondir cette question et d'envisager la révision du cadre légal et du contrôle portant sur le dispositif d'administration des biens des personnes.